



DROIT DES SOCIÉTÉS

Pactes d'actionnaires

Cerner les enjeux pour en assurer
une rédaction plus efficace

Objectif

Le pacte d'actionnaire, encore appelé pacte d'associé ou même pacte de titulaires de valeurs mobilières est un outil indispensable depuis quelques décennies, au côté des statuts, pour l'organisation juridique d'une société. En dépit de son nom, il s'agit d'un contrat que certains aiment à appeler le pacte extrastatutaire et qui va régir les relations entre une partie des actionnaires/associés ou même la totalité. Cette rapide approche permet de mettre immédiatement en lumière les complexités tenant à ses rapports avec le pacte tout en laissant déjà poindre l'intérêt de cet outil qui permet d'organiser les rapports de manière peut-être plus fine que les statuts ne l'autorisent. L'objectif de cette formation est alors de maîtriser l'outil en abordant ses rapports avec les statuts et ce qu'il permet d'aménager, à l'aune notamment de la jurisprudence la plus récente en la matière.

Thèmes abordés

Les avantages et intérêt d'un pacte d'actionnaires/associés ; L'articulation entre le pacte statutaire et le pacte d'actionnaire ; l'articulation entre les différents pactes d'actionnaires pouvant régir les rapports ; connaître les principales clauses communes à tous les pactes d'actionnaires/associés ; connaître les principales clauses relatives au capital ; connaître les principales clauses relatives à la situation entre actionnaires/associés ; connaître les principales clauses relatives aux organes de direction de la société ; appréhender les mécanismes en cas d'inexécution des pactes d'actionnaires/associés ; maîtriser les enjeux de la jurisprudence récente sur différents outils.

Programme détaillé

14h00 - 14h10

Introduction

14h10 - 14h40

I. Connaitre la pluralité des outils possibles, pacte

d'actionnaires/associés, sous-pacte d'actionnaires/associés, règlement intérieur

- Appréhender la conciliation nécessaire entre le pacte statutaire et le pacte d'actionnaires/associés ainsi qu'avec les autres outils
- Éclairage prétorien sur ces questions

14h40 - 15h00

II. Présentation des clauses communes à tous les pactes

15h00 - 15h55

III. Connaitre les principales clauses relatives au capital et à l'augmentation de capital

16h05 - 16h55

IV. Connaitre les principales clauses relatives à la situation des associés

16h55 - 17h25

V. Connaitre les clauses principales sur les organes dirigeantes de la société

17h25 - 18h00

VI. Régler les inexécutions du pacte d'actionnaire/associé



Conférence animée par

**Matthieu
Moreau-Cucchi**

Maître de conférences en droit privé
et sciences criminelles
Université de Strasbourg

Tarif : 430 €



Date
12 décembre 2025
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée
6 heures *

* 4 heures de webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Intermédiaire :
approfondissement
des connaissances et
des pratiques



Lieu
Paris ou à distance

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

Pactes d'actionnaires

Cerner les enjeux pour en assurer
une rédaction plus efficace

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE		RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION	
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tel.		Tel.	
E-mail		E-mail	
Société / Cabinet			
Adresse			
CP	Ville		

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 12 décembre 2025 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : à distance en visio via Pro-Barreau Live

en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
 J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
 J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

